

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Audiences de la Régie de l'énergie

L'Association des stations de ski du Québec présente des solutions pour simplifier et assouplir la tarification de l'électricité

Montréal, le 21 février 2017 - Dans le cadre des audiences de la Régie de l'énergie sur des mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires, l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) a plaidé en faveur d'une simplification de la grille tarifaire, d'une révision des méthodes de facturation et d'un assouplissement des conditions de service.

« Au fil des années, le système québécois de tarification de l'électricité s'est alourdi et s'est éloigné de la réalité de certaines industries. Les stations de ski, par exemple, sont lourdement pénalisées simplement du fait qu'elles utilisent l'électricité sur une base saisonnière plutôt que régulière, au point de devoir payer jusqu'au double de la tarification moyenne », a rappelé Yves Juneau, président-directeur général de l'ASSQ, lors de l'audience ce matin. Il était notamment accompagné de Daniel Rochon, président du conseil d'administration, et de Maxime St-Pierre, directeur électrique chez DWB, firme spécialisée dans le domaine de la structure, de la mécanique et de l'électricité.

Cette démarche de la Régie a été initiée par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, qui a demandé en juin dernier que soient envisagées des solutions tarifaires plus simples, plus souples, plus proactives et qui s'inspireraient des meilleures pratiques hors Québec. Il avait par ailleurs indiqué que des industries aux besoins particuliers, comme les stations de ski et la serriculture, devaient être spécifiquement considérées.

Des stations sous forte pression

Cette audience de l'ASSQ faisait suite au dépôt de son mémoire, déposé le 18 janvier dernier auprès de la Régie, qui détaillait la réalité des stations et les pistes de solutions à mettre de l'avant. On y a précisé que, même si elles représentent la plus importante activité touristique hivernale au Québec avec leurs 12 000 emplois annuels directs, leurs 1,4 million de skieurs québécois et les 800 millions \$ qu'elles génèrent en retombées économiques dans pratiquement toutes les régions du Québec, plusieurs stations de ski sont dans une situation précaire :

- Depuis l'abandon en 1997 du tarif de fabrication de neige, mis en place dans les années 1980 pour faciliter la fabrication de neige, les coûts de l'électricité dans les stations ont augmenté d'un minimum de 8% par année, auxquels s'est ajoutée l'indexation annuelle des tarifs ;
- Pendant qu'elles absorbaient ces hausses, les stations ont dû apprendre à s'adapter aux changements climatiques, avec des saisons plus courtes et plus chaudes, et des périodes de fabrication de neige moins fréquentes et moins prévisibles ;
- Malheureusement, la fabrication de neige au Québec est pénalisée par le mode de tarification qui tient compte d'une prime de puissance associée à une consommation de courte durée. Cette pénalité hivernale est calculée durant la principale période de fabrication de neige, poussant à la

hausse le calcul du coût de l'énergie pour l'ensemble de l'année, alors que le besoin de puissance n'est plus nécessaire.

Cette triple pression a freiné plusieurs projets de modernisation des équipements et d'optimisation énergétique dans les stations. Pourtant, des infrastructures plus modernes pourraient générer des économies de consommation pouvant dépasser 30%, selon les estimations de l'ASSQ, notamment durant des périodes de fortes consommations pour l'ensemble de la clientèle d'Hydro-Québec. Toutefois, l'industrie aura besoin de soutien pour atteindre cet objectif, idéalement par le biais de programmes visant une plus grande efficacité énergétique ou encore des initiatives permettant d'adresser les problématiques liées à la gestion de la puissance.

L'ASSQ est également d'avis qu'Hydro-Québec possède aujourd'hui des technologies qui offrent des meilleures capacités d'adaptation et de simplification en termes de facturation. Ainsi, il serait possible d'octroyer une mesure de courte durée adaptée spécifiquement à la fabrication de neige et de réviser les conditions de service de la facturation de la puissance.

Dans sa documentation, l'ASSQ a pu rappeler que le premier ministre Philippe Couillard a lui-même souhaité, dans une entrevue le 22 décembre dernier, que les stations de ski puissent bénéficier de réduction de tarifs d'électricité au démarrage de la saison de ski afin d'accroître la production de neige, ce qui augmenterait leur compétitivité.

« Nous avons eu des échanges positifs avec les régisseurs. Nous avons pu présenter plusieurs irritants et exemples de simplification de la grille tarifaire applicable aux stations de ski qui permettraient d'atteindre la cible tarifaire moyenne de 12 ¢ / kWh. À terme, si nos solutions sont retenues, ce n'est pas seulement l'industrie du ski qui s'en portera mieux, mais autant Hydro-Québec que l'industrie touristique hivernale dans l'ensemble des régions du Québec. C'est une approche qui ne fait que des gagnants », a conclu Yves Juneau.

À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne. Le ski alpin et la planche à neige sont pratiqués par environ 1,4 millions de Québécois.

- 30 -

Source :

Sophie Leblanc-Leroux

Coordonnatrice aux communications numériques

Association des stations de ski du Québec (ASSQ)

media@assq.qc.ca

450 765-2012, poste 106

www.maneige.ski